

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 12 décembre, à 17 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOUCHER Gaëlle ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUMAIL Michel ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RAFFIN Karine (*suppléante*) ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; THOMAS David (*suppléant*) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOETE Cécile à CLEC'H Vincent ; BOULANGER Servane à DUMAIL Michel ; CHAPPE Fanny à GOUAULT Jacky ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE GOFF Yannick à MOURET Patricia ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOZER Florence à ROLLAND Paul ; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Jean-Yvon à LE COTTON Anne ; RASLE-ROCHE Morgan à BOUCHER Gaëlle ; RIOU Philippe à CADUDAL Véronique ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CHARLES Olivier ; GRAEBER Sophie ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE FLOC'H Éric ; PAGNY Gilles ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	61
Procurations	13
Votants	74
Absents	14

DEL2023-12-295

**BUDGET PRINCIPAL : BUDGET ANNEXE ATELIERS RELIAS
TRANSFERT D'IMMOBILISATIONS**

Vu les articles L.224-1 et L.3241-4 du Code Général des Collectivités territoriales ;
Vu l'article 256 B du Code Général des Impôts ;
Vu l'instruction comptable spécifique L4, applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

Considérant qu'au moment de la création de GUNGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION, il a été décidé d'affecter le bâtiment EMERGENCE, sis à GUNGAMP, à l'activité portée par le budget annexe Atelier-Relais ;

Considérant que dans ce cadre, si les travaux d'aménagement et d'ameublement survenus depuis 2017 avaient bien fait été inscrits à l'actif immobilisé du budget annexe Atelier-Relais, le bâtiment en lui-même, construit en 1995 par le district de GUNGAMP, n'avait en revanche pas fait l'objet d'un transfert d'immobilisation du budget général vers le budget annexe ;

Considérant qu'au regard des derniers aménagements de services, le bâtiment EMERGENCE abrite dorénavant majoritairement des services administratifs de l'EPCI, et n'est dédié à la location aux entreprises que pour une part minoritaire de sa superficie, et que dès lors il apparaît plus opportun de transférer l'intégralité de l'activité du bâtiment EMERGENCE au budget général, et de transférer les trois immobilisations suivantes, correspondant à l'aménagement dudit bâtiment en 2022 et 2023, sur le budget principal ;

Num. immobilisatio	Num. inventaire	Libellé	Montant	Date d'acquisition	Valeur brute	Type	Classe	Durée	Date début amortissement
2021-ARHE-0001	2021-ARHE-0001	REAMENAGT RDC EMERG ETUDE FAISABILITE	4 000,00	22/02/2021	4 000,00	02	M-2031	5	01/01/2022
2022-ARHE-0007	2022-ARHE-0007	CREATION BUREAU SITE EMERGENCE	9 200,00	06/02/2023	9 200,00	02	M-21848	10	06/02/2023
2023-ARHE-0003	2023-ARHE-0003	EXTINCTEURS EMERGENCE	675,82	08/08/2023	675,82	02	M-21968	10	08/08/2023

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Agglomération à l'unanimité,

- Acte le transfert de l'intégralité des immobilisations correspondant au bâtiment EMERGENCE au budget principal à compter du 1er janvier 2024 ;
- Valide le rattachement à compter du 1er janvier 2024, de l'intégralité des produits et des charges relatives à l'exploitation du bâtiment EMERGENCE au budget principal ;

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Hervé RANNOU